**CALENDRIER DES TOURNOIS DE LA SAISON 2020/2021**

**PROCESSUS POUR METTRE EN PLACE ET VALIDER LES DEMANDES D’HOMOLOGATION DES TOURNOIS**

**PROCESSUS MIS EN PLACE**

Envoi à tous les clubs/associations **du calendrier fédéral**, avec mise en évidence des dates protégées fédération et Ligue IDF (championnats de ligue, France, tournoi de la femme …)

Faites votre demande d’enregistrement du ou de vos tournoi(s) via notre formulaire Internet.

Lien accès formulaire  demande d’homologation d’un tournoi:

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSd6PpMOsK10thhrA2swoccfg_cNTX2LbjQ9VtmASN48cZFyeQ/viewform?c=0&w=1>

Mise en ligne du calendrier, au fur et à mesure des réponses, sur le site de la ligue avec comme règle, 1 tournoi par quadrimestre par club/association (pour ce premier exercice).

Lien de consultation :

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1HIJdTc2XuVSkmFvQrlo74Z5sSeNNjPudWIo1zF6cZPk/edit?usp=sharing>

A retenir : la ligue suggère fortement de ne pas accepter plus de 2 ou 3 tournois max par week-end, et donc informe qu’elle arbitrera si certains WE reçoivent trop de demandes.

Les clubs/associations ont alors jusqu’à fin Juin, pour positionner leurs souhaits, et, si besoin, se contacter pour trouver des accords entre eux sur les dates, et aussi faire part de leurs commentaires et éventuels désaccords (la vue sur le calendrier est en ligne et donc partagée).

Pour le 7 juillet (\*), la commission « calendrier » (composée de 4 membres élus par la CODIR et qui sont de clubs différents et de profil différents, pour représenter de façon impartiale les intérêts de tous) examine les demandes et commentaires, et mentionne aux clubs concernés les éventuels problèmes ou conflits (la commission prendra notamment en compte les critères suivants : type de tournoi (1 jour, taille du tableau, mixte …), géographique, nombre de tournois sur le week-end concerné, nombre de tournois organisés et se réserve le droit de prendre en compte des axes prioritaires donnés par la ligue dans sa politique pluriannuelle …

Les clubs/associations ont alors une semaine pour corriger, trouver des accords, faire de nouvelles propositions à la commission, et ce jusqu’au 14-7 (\*).

La commission tranche alors si besoin les cas non réglés par les clubs entre eux, et transmet le calendrier définitif, vers le 25-7 (\*), le calendrier est alors publié, les clubs doivent payer leurs enregistrements à la Ligue et inscrire leurs tournois sur SquashNet.

Si les paiements ne sont pas reçus fin Août, les tournois sont retirés du calendrier ligue et Squashnet.

Pour permettre aux clubs/associations d’organiser plus d’un tournoi par quadrimestre, et prendre en compte leurs besoins, un second tour sera organisé en suivant le même process entre les 1 et 10 Septembre et un troisième tour entre le 20 décembre et le 7 Janvier (\*)

Les nouvelles demandes émises lors des second et troisième tours (tournois supplémentaires et changements de dates) devront répondre aux mêmes critères que lors du premier tour, et devront recevoir la validation de la commission en charge du calendrier sportif.

Ces nouvelles demandes ne devront, à priori, pas se rajouter sur des WE où des demandes ont déjà été déjà acceptées les tours précédents dans un nombre important.

**Toute demande de modification ou nouvelle demande, en dehors des 3 périodes précitées, devra être adressée à la commission en charge du calendrier sportif avec un chèque de 50€, la commission aura alors 15 jours pour prendre une décision**

(\*) dates à titre d’exemples (« autour de »), à fixer chaque saison.